

Hors-classe et reclassement

Vous trouverez ci-dessous les possibilités de reclassement pour les collègues qui intègrent la hors classe au 1^{er} septembre 2019.

Tableau de reclassement au 1^{er} septembre 2019 pour les collègues nouvellement promus à la hors classe

Situation avant promotion			>	Situation au 1 ^{er} septembre après promotion		
Échelon classe normale	Indice	Ancienneté dans l'échelon au 01/09/2019	>	Nouvel échelon de la hors classe	Indice	Salaire net (approché) au 01/09/2019
9ème	583	moins de 2 ans	>	2 ^{ème} avec conservation de l'ancienneté	616	2 317 euros
		À compter de 2 ans	>	3 ^{ème} sans conservation de l'ancienneté	657	2 473
10 ^{ème}	625	moins de 2 ans et demi	•	3 ^{ème} avec conservation de l'ancienneté	657	2 473
		À compter de 2 ans et demi	>	4 ^{ème} sans conservation de l'ancienneté	710	2 674
11 ^{ème}	669	moins de 2 ans et demi	>	4 ^{ème} avec conservation de l'ancienneté	710	2 674
		A compter de 2 ans et demi	>	5 ^{ème} sans conservation de l'ancienneté	756	2 848